

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le représentant d'un petit groupe minoritaire à la Chambre vient tout juste de nous donner une leçon et de nous dire que l'on ne devrait pas entraver l'aboutissement des travaux parlementaires à cause des initiatives d'une faible minorité. Il est lui-même l'un des meilleurs exemples des attermoissements qui se produisent parfois à la Chambre, puisqu'il ne représente que cinq députés ou peut-être lui-même seulement.

Le préopinant se lève à maintes reprises pour prendre part aux débats à la Chambre. Toutes proportions gardées, il devrait prendre la parole environ une fois par semaine. Et pourtant, la Chambre lui permet gracieusement de prendre la parole et de faire des conférences sur le Règlement, de parler au sujet de rappels au Règlement et de prendre part aux débats. Il a parlé à deux reprises au cours du débat sur l'unification, sans y ajouter quoi que ce soit qui vaille la peine. En ce qui concerne mon parti de 96 membres—qui ne représente pas une faible minorité à la Chambre—nous n'employons jamais le temps qui devrait nous être attribué. Ce temps est réparti. Je m'étonne que le député de Medicine Hat (Mr. Olson), représentant les restants d'un parti...

M. Olson: Le député me permet-il de lui poser une question? Croit-il qu'il a plus le droit que moi de parler à la Chambre? Il a pris la parole cinq fois jusqu'ici, je pense, au cours du débat sur l'unification.

Une voix: Six fois.

L'hon. M. Churchill: Ma foi, je pense être plus au courant du sujet que ne l'est le député. De toute façon, il y a 96 membres dans notre parti qui ont le droit de prendre la parole avant que le député se fasse entendre. Mais ce n'est pas de cette façon que les choses se passent ici. Nous nous montrons plus charitables. Nous lui permettons de prendre la parole et nous le tolérons, généralement, en silence.

J'ai une autre observation à faire au sujet d'un autre commentaire du député de Medicine Hat. Il a tenté de faire croire qu'au moment où j'ai fait certaines propositions au sujet du projet de loi sur l'unification, je passais sous silence le fait que le bill ne pourrait occuper au *Feuilleton* le même rang qu'auparavant, et que c'était là une offre hypocrite de ma part. A cela, j'oppose un démenti. Dans ma proposition au leader de la Chambre vendredi dernier, que j'ai réitérée lundi, je lui ai signalé qu'une partie de l'entente globale serait un accord, du moins en ce qui concerne notre parti, visant à donner pré-

cisément au bill sur l'unification le rang qu'il occupe actuellement au *Feuilleton*, c'est-à-dire qu'il en serait à l'étape du comité plénier de la Chambre. Il n'y a pas la moindre hypocrisie là-dedans.

J'ai ramené le sujet sur le tapis au cours d'une autre question, aujourd'hui. J'en ai parlé à nouveau au cours d'une question au chef du Nouveau parti démocratique, en présence du premier ministre. Si j'ai fait cette offre—afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre, car je me rendais compte de la besogne qui nous attend, surtout après la lecture de la liste considérable des travaux pour deux ans que le premier ministre nous a donnée—c'est que je me souciais autant que n'importe qui de poursuivre l'administration du pays; mais je m'opposais à ce que l'on exerce des pressions sur le Parlement au sujet d'un bill qui n'est pas urgent. Il n'y a absolument rien d'urgent, en ce qui concerne le bill sur l'unification.

Le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il faudrait plusieurs années avant que le bill n° C-243 ne prenne tous ses effets. Si j'ai proposé de surseoir à l'adoption du bill, c'est, en réalité, à cause des dépositions du général Allard et de l'adjudant général, devant le comité de la défense, et des réponses du ministre de la Défense nationale lui-même, tant au comité qu'à la Chambre, à savoir, que le bill ne sera pas promulgué avant que les règlements n'aient été rédigés et approuvés et que ces derniers ne seront pas prêts avant quatre à six mois. Il y a encore un autre fait dont il faut tenir compte: aussi longtemps que le bill n'aura pas été promulgué, il n'aura pas force de loi. Le général Allard nous a affirmé, au comité de la défense, qu'on n'entamera pas le processus d'unification, si ce n'est en préparer les plans, avant que le bill n'ait été promulgué. Voilà pourquoi j'ai proposé de surseoir à l'adoption du bill. Il ne présente absolument aucune urgence.

L'hon. M. Hellyer: Puis-je poser une question au député?

L'hon. M. Churchill: Oui.

L'hon. M. Hellyer: L'adjudant général a précisé qu'il serait impossible de mettre au point les règlements sans connaître le libellé exact de la loi. Le député voulait réserver les articles 2 et 6. Admettons une hypothèse: si certains changements étaient apportés tout à coup aux articles 2 et 6, les règlements établis sur la foi du texte initial pourraient-ils encore s'appliquer? C'est surtout pour cette raison que la division juridique et tous les fonctionnaires supérieurs du ministère ont insisté